

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 17 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateur absent :** Néant

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Madame BOUILLOT Lise ayant donné pouvoir à Madame GUILLOU Claudine.  
Madame COCGUEN Marie-Jo ayant donné pouvoir à Monsieur VILLECROZE Philippe  
Madame HAGARD Elisabeth ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.  
Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**  
Présents : **14**  
Absents : **11**  
Représenté : **04**

Date d'envoi des convocations : **lundi 07 novembre 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2022-11-47

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

CIAS – EHPAD – ADHESION AUX VITRINES DE L'ARMOR

Pour répondre aux demandes des organisations syndicales faites en séance du Comité Technique en date du 26 septembre 2022, sur l'octroi de chèques cadeaux au profit des agents de l'EHPAD et du CIAS.

Le Conseil d'Administration du CIAS dans sa séance du 17 novembre s'est prononcé favorablement à l'adhésion aux Vitrines de l'Armor qui fournissent des chèques cadeaux aux collectivités adhérentes sans paiement de cotisation.

Le montant de la participation proposé par le Conseil d'Administration est fixé à **30 euros** par agent.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

**SE PRONONCE** favorablement à l'adhésion aux Vitrines de l'Armor, pour la fourniture des chèques cadeaux au profit des Agents du CIAS et de l'Ehpad,

**FIXE** le montant attribué sur chaque chèque cadeau à hauteur de 30 € par Agent.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

